



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Traduction du luxembourgeois

Déclaration sur le programme gouvernemental 2018-2023

11.12.2018

Xavier Bettel

Premier ministre, ministre d'État

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le programme de la législature 2018-2023 est ambitieux, c'est un programme clairvoyant, qui s'inscrit dans une approche de justice, de durabilité et de cohésion sociale tout en favorisant la compétitivité de notre pays.

Le document élaboré par les trois partis de la coalition fixe les bonnes priorités pour faire face aux défis actuels et futurs.

C'est un projet clair, transparent et précis, qui définit la manière dont nous organiserons le Luxembourg au cours des cinq prochaines années – et au-delà –, ainsi que la direction que nous prendrons pour que notre pays reste une nation forte et un partenaire important aux niveaux européen et international.

C'est un programme gouvernemental social, libéral et écologique, dont je suis fier et honoré de pouvoir vous présenter aujourd'hui les priorités.

Près de deux mois se sont écoulés depuis les élections législatives du 14 octobre. Le résultat de ces élections a été largement commenté, les partis commençant à tirer les premières conclusions de leur propre analyse. Cependant, une chose est sûre : le résultat a surtout montré que ce qui compte, ce ne sont pas les sondages d'opinion, mais les élections, que dans notre processus démocratique, ce ne sont pas les responsables des sondages qui ont le dernier mot, mais les électeurs. Et c'est bien ainsi.

C'est pourquoi je me permets aujourd'hui de vous exprimer tout d'abord mon plus profond respect. En tant que Premier ministre, je me tiens aujourd'hui devant vous, devant les représentants du peuple, de la société, de ceux qui vous ont élus et de toutes les personnes qui habitent, vivent et travaillent au Luxembourg, qui y passent leur quotidien et qui font partie de ce qui fait notre force.

Vous avez une grande responsabilité et vous méritez respect et reconnaissance pour votre engagement au service du pays. Le dialogue avec le citoyen s'est intensifié, il est aujourd'hui encore plus direct, la vitesse des échanges ayant augmenté du fait des médias sociaux. Cette évolution ne facilite pas la fonction politique ni n'atténue les défis.

Or, il est rassurant et encourageant de constater que le Luxembourg reste un lieu où les adversaires politiques discutent des idées et se battent pour elles, où nous abordons des sujets, différentes idées politiques et philosophiques, en évitant – la plupart du temps – les attaques personnelles et la démagogie. C'est là une situation dont vous et nous tous pouvons être fiers.

Le programme qui nous guidera au cours des cinq prochaines années ne se limite pas à un compromis entre trois partis. C'est un morceau de fer solide, coulé d'un seul jet.

Les priorités, comme la protection de nos ressources, la préservation et le renforcement de la qualité de vie, l'adhésion claire à la diversité, au multilinguisme et à notre patrimoine, à notre histoire et à notre langue sont des piliers communs aux trois partis. La mise en œuvre d'une politique favorable aux familles, l'existence d'un État social fort et une répartition plus juste du produit de nos efforts communs constituent des priorités de la coalition dans son ensemble et non pas d'un parti isolé. La diversification de notre économie, les efforts dans le domaine de la digitalisation et les investissements dans la mobilité et les infrastructures ne sont pas l'apanage d'un parti isolé, mais constituent des éléments qui font partie des fondements de la coalition.

Il en va de même de l'ambition de donner, avec beaucoup d'énergie, le meilleur de nous-mêmes pour servir notre pays et ses citoyens. Il reste certainement des différences, et chacun des partis aurait peut-être, en décidant seul, accordé plus ou moins d'importance à certains sujets, cependant, l'orientation générale qui nous unit est nettement plus forte et constitue l'élément dominant.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Rien qu'au cours des quinze dernières années, la population luxembourgeoise a augmenté de plus de 160 000 personnes, depuis les années 1970, elle a pratiquement doublé, et chaque jour, quelque 200 000 frontaliers viennent travailler chez nous.

L'évolution que nous avons connue plusieurs décennies durant nous permet de bénéficier d'un standard de vie élevé, d'infrastructures intactes et d'un système de sécurité sociale qui compte parmi les meilleurs au monde.

Or, cette évolution laisse aussi des traces. Et ce dans tous les domaines. Dans l'enseignement, dans le secteur de la santé, dans le domaine du logement et celui de la mobilité. Ce sont ces questions qui ont dominé la campagne électorale. Le Luxembourg est pris dans un embouteillage et nous devons faire tous les efforts possibles pour en sortir.

Il n'y a pas de panacée, mais seulement la conjonction de différentes mesures et, au cours de cette législature, nous agissons avec détermination pour faire bouger les choses encore davantage dans le domaine de la mobilité.

Au cours des dernières années, nous avons déjà fait de très grands efforts, efforts qu'il faudra toutefois renforcer.

C'est pourquoi le gouvernement élaborera un plan national de mobilité pour la période allant jusqu'à 2035, en soutenant dans ce contexte les communes et les entreprises prenant des initiatives qui vont dans le sens d'une réduction du trafic et d'une plus grande efficacité. Nous soutenons les plans visant à garantir une meilleure desserte par les transports en commun des zones d'activités et des lieux accueillant plusieurs entreprises ; parallèlement, nous soutenons des concepts privés. C'est ainsi que nous débloquerons notamment des subsides via le Fonds climat et énergie lorsqu'une entreprise réduit son empreinte écologique via la mobilité de ses collaborateurs.

Pour réduire le trafic aux heures de pointe, un ensemble de mesures est requis, dont l'augmentation à court terme et le doublement à long terme des capacités des parkings Park & Ride. Nous créerons des systèmes intelligents de guidage du trafic sur les autoroutes, tout en encourageant le covoiturage.

Les investissements dans les transports en commun seront maintenus à un niveau très élevé, voire renforcés tout au long de la législature. La possibilité de réaliser certains projets plus rapidement que prévu sera examinée. Nous voulons qu'avant la fin de la législature, le tram relie la Cloche d'or à Findel ; de même, le projet de tram rapide entre Esch-sur-Alzette

et Luxembourg-Ville sera intégré dans les différents plans de mobilité qui sont ou seront élaborés.

Au cours des prochaines années, le gouvernement renforcera également le développement de l'électromobilité afin d'améliorer à moyen terme la qualité de l'air, notamment dans les zones plus urbanisées. C'est ainsi que nous continuerons à augmenter le nombre de bornes de recharge, tout en introduisant des avantages directs pour les personnes acquérant une voiture de fonction électrique.

Nous renforcerons l'attractivité des transports en commun, en introduisant entre autres, à partir de 2020, la gratuité des bus, tram et train au Luxembourg.

Ces derniers jours, l'annonce de cette nouvelle n'a pas manqué d'attirer l'attention au niveau international, et c'est là précisément un facteur que nous avons pris en compte lorsque nous avons décidé cette mesure. En effet, à côté des aspects écologique et social – je voudrais également souligner ce dernier aspect –, il s'agit d'une mesure qui renforcera l'attractivité de notre pays.

Imaginez-vous que vous voyagez dans un autre pays et qu'avant le voyage ou en arrivant, vous constatez à la gare ou à l'aéroport qu'il n'est pas nécessaire de chercher un point de vente de billets, ni de vous informer sur les tarifs ou les modalités.

À cet égard, la solution la plus simple est l'abolition pure et simple du système du billet.

Le Luxembourg sera le premier pays au monde où il sera possible d'utiliser, spontanément ou non, les transports en commun, en montant ou en descendant à sa guise sans devoir se demander quel abonnement sera le plus intéressant.

C'est tout simplement dans notre intérêt et c'est un atout énorme pour l'image et l'attractivité du Luxembourg.

Nous sommes bien sûr conscients que la gratuité des transports publics n'est pas le seul facteur à prendre en compte – et c'est pour cette raison que nos mesures porteront non seulement sur le prix, mais également sur la qualité, soit notamment la ponctualité et la prévisibilité des transports en commun. C'est sur ce facteur que nous concentrerons nos

investissements de manière prioritaire, afin de pouvoir décongestionner un réseau souvent surchargé et proposer aux gens un service fiable.

Or, nous avons non seulement un réseau routier congestionné, mais encore un marché du logement en surchauffe.

Cette situation n'est pas nouvelle, ni surprenante. Cependant, c'est un défi réel pour un grand nombre de personnes dans notre pays, pour un grand nombre de jeunes familles, de célibataires, de couples, ou encore de personnes âgées qui doivent consacrer au logement une grande partie de leur retraite ou pension bien méritée. En même temps, les problèmes dans le domaine du logement constituent un défi pour notre économie et notre compétitivité.

C'est une situation qui renferme de nombreux paradoxes. C'est ainsi que le niveau élevé des prix est, d'une part, la conséquence directe du succès de notre économie. Par le passé, les mesures d'anticipation et de préparation ont été insuffisantes. C'est un fait. Un grand nombre de personnes continue à vouloir travailler et vivre chez nous, ce qui fait augmenter la demande – et, partant, les prix, car l'offre ne suit pas. D'autre part, ces prix élevés constituent précisément un facteur qui freine les investissements potentiels au Luxembourg. Les entreprises sont obligées de payer à leurs collaborateurs des salaires exceptionnellement élevés, parce que dans notre pays, les prix du logement font grimper le coût de la vie. Voilà de quoi dissuader plus d'un.

La problématique du logement ne se résout pas à coups de slogans. Comme pour la mobilité, il n'y a pas de panacée, mais il faut tout un ensemble de mesures se complétant les unes les autres.

Les partis de la coalition sont d'accord sur la nécessité de soulager les gens – c'est-à-dire de les aider indirectement en réduisant les charges pesant sur les ménages du fait du logement. Au cours de la dernière législature, nous avons déjà pris des mesures dont il faut à présent assurer le suivi et le développement. Ces mesures vont de subventions de loyer aux allègements fiscaux, en passant par un allègement général des charges financières par l'introduction de prestations en nature, comme par exemple la gratuité de la garde des enfants, des livres scolaires et, à l'avenir, des transports publics.

Au cours des cinq prochaines années, nous continuerons toutefois à agir surtout sur l'offre et à investir massivement dans la création de logements sociaux. Nous ferons en sorte que davantage de logements à prix abordables restent la propriété d'acteurs publics, tant étatiques que communaux. Il faut que la vente soit l'exception, afin d'empêcher la spéculation.

Pour avancer rapidement et efficacement, nous avons besoin des acteurs privés et publics, et nous avons notamment besoin des communes, qui seront davantage impliquées et responsabilisées.

C'est ainsi que nous élaborerons une nouvelle édition du pacte logement, en mettant l'accent sur le locatif et sur l'aménagement du territoire, afin d'investir surtout dans les lieux où de tels investissements seront effectivement utiles.

De plus, nous voulons garantir que l'État et les communes ne deviendront pas eux-mêmes des acteurs qui feront augmenter les prix. Le marché ne décide pas seul, il faut également prendre en compte la situation individuelle des citoyens, des personnes appelées à profiter de la création de logements subventionnés.

En collaboration avec les communes, les syndicats et le secteur privé, le gouvernement est en train d'élaborer un plan en vue d'accélérer la réalisation des projets de construction, tout en prévoyant l'extension des aides et subventions.

Nous aiderons les personnes qui démarrent dans la vie et qui veulent acheter leur première maison ou un appartement. La garantie de l'État pour une première acquisition sera augmentée et nous envisageons également une augmentation du crédit d'impôt – c'est-à-dire une extension du crédit d'impôt sur les actes notariés (*Bëllegen Akt*).

Des mesures dans le domaine du logement nous permettront également de lancer des projets dont les effets se feront sentir au cœur de la société, des projets innovants qui ne se limiteront pas au seul aspect du logement. C'est ainsi que nous créerons des logements supplémentaires spécialement destinés aux étudiants et aux jeunes en apprentissage.

Nous encouragerons davantage l'habitat intergénérationnel, où il s'agit en effet non seulement de contribuer à aider les gens à trouver un toit, mais, en plus, de renforcer la

cohésion sociale, d'améliorer la vie en commun et d'encourager le dialogue au sein de notre société. Le dialogue intergénérationnel et le dialogue entre les personnes suivant des études universitaires et celles qui, par exemple, apprennent un métier manuel.

Au cours des prochaines années, l'État, via le Fonds du logement et la SNHBM, continuera à investir directement tout en aidant massivement les communes à augmenter l'offre sur le marché du logement. En ce qui concerne le type de constructions à réaliser, nous donnerons également l'exemple en respectant davantage des critères écologiques.

Le changement climatique est l'un des grands, sinon le plus grand défi de l'humanité en ce XXI^e siècle.

Les conséquences du réchauffement climatique se font sentir partout, et elles sont dramatiques. À défaut d'agir aujourd'hui sans tarder et avec courage, nous risquons d'être confrontés dans les prochaines décennies à des situations dont les conséquences directes ne concerneront pas uniquement le climat. Sécheresses, inondations, tempêtes et conditions météorologiques extrêmes dans d'autres régions du monde peuvent ébranler l'équilibre planétaire et déclencher des conflits.

Le Luxembourg était, est et sera partisan d'une politique courageuse en matière de lutte contre le changement climatique d'origine humaine.

Nous ne devons pas adopter une vision à court terme si nous voulons que notre planète reste un lieu où il fait bon vivre – nous le devons non seulement à nous-mêmes, mais encore aux générations futures.

Or, c'est un fait qu'actuellement, certains pays – ou plutôt les gouvernements de ces pays – ne partagent pas ce point de vue. Aujourd'hui et jusqu'à vendredi, la Conférence sur le changement climatique qui se tient à Katowice en Pologne essaiera de trouver des solutions et de convaincre les gouvernements plus sceptiques. Ce n'est pas vraiment un exercice facile, mais il ne faut pas se laisser décourager. De grandes nations et d'importants acteurs, comme la Chine, l'Inde, la Russie ou le Canada, continuent à soutenir avec détermination les objectifs de l'Accord de Paris ; de plus, aux États-Unis, 38 États déclarent reconnaître cet accord et ont décidé de poursuivre sa mise en œuvre – indépendamment des décisions de Washington.

Le Luxembourg soutient lui aussi l'Accord de Paris. Or, pour le mettre en œuvre, beaucoup d'efforts restent à faire. C'est pourquoi nous avons décidé de charger un ministère à part entière de poursuivre ces efforts avec détermination. Cependant, le début de nos efforts ne date pas d'hier. Dès la dernière législature, d'importants efforts, combinés à une politique prévoyante, ont été réalisés. Nous voulons poursuivre cette politique – aux niveaux tant national qu'europpéen. Avant la fin de l'année, nous enverrons un projet de notre plan national en matière de politique énergétique et climatique à la Commission européenne à Bruxelles. Outre les objectifs européens d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici à 2050, nous y avons également fixé nos propres objectifs pour la période allant jusqu'à 2030, tout en nous donnant les méthodes pour les atteindre. Les mesures prévues portent d'une part sur les économies d'énergie et, de l'autre, sur la transition vers les sources d'énergie renouvelables. Afin de réduire la consommation, l'État continuera à investir dans la rénovation des bâtiments publics et à réduire ainsi le gaspillage énergétique. Les nouveaux bâtiments construits pour des administrations ou des institutions publiques devront se rapprocher de l'objectif « émissions quasi nulles ». Parallèlement, les ménages privés continueront à bénéficier d'aides financières en cas de travaux permettant d'augmenter l'efficacité énergétique.

Un aspect important de nos efforts de lutte contre le changement climatique est la transition des énergies fossiles vers les énergies renouvelables. À cet égard, l'énergie atomique ne constitue pas une alternative et la coalition est et restera clairement critique en ce qui concerne le nucléaire. Au cours des prochaines années, nous continuerons à faire d'importants efforts pour que les centrales nucléaires de nos voisins qui fonctionnent déjà depuis assez longtemps, ne soient pas agrandies, mais fermées. Les centrales belges de Tihange et Doel et la centrale française de Cattenom constituent un danger pour la sécurité de notre pays. Nous ne lâcherons pas prise et, avec les gouvernements de Paris et de Bruxelles, nous travaillons à des alternatives.

Certes, les efforts en vue d'une politique énergétique plus durable ne sont pas un effort purement national, néanmoins, il faut aussi commencer à agir dans notre propre pays.

C'est une question de responsabilité si nous nous engageons pour la protection et la préservation de nos ressources, de notre environnement. Dans ce domaine, la coalition agit avec beaucoup de détermination, faisant du Luxembourg un leader en matière de lutte contre

la pollution de l'air, de l'eau et du sol. C'est ainsi qu'il sera mis fin à l'utilisation inconsidérée de plastique au Luxembourg. Nous mettrons en place des incitations pour atteindre cet objectif. Il faut que les sacs plastique gratuits appartiennent au passé, tout comme les emballages inutiles. En collaboration avec le commerce, nous voulons élaborer des alternatives raisonnables, en veillant notamment à ce que les cantines scolaires et les entreprises publiques servent de modèle au secteur privé.

D'une manière générale, l'interaction entre les différents ministères, mais aussi les communes, sera améliorée pour que la politique de l'environnement, plutôt que de fonctionner de haut en bas, implique la société entière. Comme ce fut le cas au cours de la dernière législature, nous continuerons à investir dans les stations d'épuration, nous travaillerons avec le secteur agricole à des mesures permettant de réduire l'utilisation de pesticides et nous ferons des efforts pour réduire dans la mesure du possible la consommation d'eau de l'économie.

Nous voulons aussi préserver la biodiversité et veiller à protéger la diversité des espèces animales et végétales au Luxembourg. Cela ne va pas sans efforts. Il faut en effet que nous nous engagions activement en faveur de cet objectif si nous voulons laisser à nos enfants une nature intacte où les plantes et animaux indigènes n'existent pas uniquement dans les livres ou sur iPad.

Dans ce contexte, le secteur agricole est un partenaire important. L'attachement à la nature est dans l'ADN du paysan, qui, ne vivant pas seulement dans et avec la nature, vit également de la nature, de son travail et, dans une moindre mesure, de ses subsides. Nous voulons renforcer le rôle de l'agriculture au Luxembourg en accordant la reconnaissance qu'elles méritent aux personnes qui, jour après jour, contribuent à ce que nous ayons des produits sains et de grande qualité dans nos assiettes et dans nos verres.

Les jeunes paysans bénéficieront à l'avenir d'un soutien actif de la part de l'État et nous envisageons entre autres l'introduction d'une garantie financière pour les jeunes qui se lancent dans la profession d'agriculteur. Nous voulons rendre cette profession plus attrayante en soutenant notamment les efforts de sensibilisation.

Il faut davantage attirer l'attention des gens sur le fait que les produits régionaux sont non seulement de grande qualité, mais qu'ils sont aussi plus durables et, très souvent, plus sains.

De plus, les produits agricoles seront à l'avenir exempts de glyphosate au Luxembourg. Au 31 décembre 2020, nos champs seront exempts de cet herbicide controversé, alors que dans d'autres pays de l'UE, il restera autorisé pendant cinq années supplémentaires.

Notre pays a une opportunité exceptionnelle de renforcer la notoriété internationale des produits de grande qualité issus de ses secteurs agricole et viticole. Il est prévu que la première étape sera franchie d'ici à 2025, avec 20 % d'agriculture biologique au Luxembourg.

L'objectif est de rendre inutiles dans notre pays les labels certifiant qu'un produit est sain, exempt de produits chimiques, régional et fait maison – le seul fait qu'il s'agit d'un produit provenant du Luxembourg devra suffire à l'avenir pour que la confiance soit grande et pour que le consommateur sache qu'on lui propose un produit de grande qualité.

Cette confiance sera en plus renforcée par la création d'un nouveau ministère de la Protection des consommateurs qui confère, entre autres, une importance nouvelle à l'aspect de la sécurité alimentaire et du contrôle de la qualité. Nous introduirons un droit à l'information renforcé en garantissant que le consommateur dispose d'informations précises sur la nature du produit qu'il achète ou qu'on lui sert.

La confiance et le renforcement des produits locaux impliquent une gestion responsable de nos ressources, de la nature et des terres disponibles pour l'agriculture.

Au cours des derniers mois, nous avons discuté de l'évolution souhaitée de notre pays, et de notre gestion des ressources et de l'occupation des terres. Ce sont là des questions que nous devons nous poser, les réponses que nous donnons devant faire l'objet d'un examen régulier. Le développement du Luxembourg, la question de nos priorités et la manière dont nous garantissons la préservation de la qualité de vie ne doivent pas obéir à un automatisme. Au cours des dernières années, nous avons fait de nombreux efforts pour sortir le Luxembourg des coins gris et sombres et pour faire en sorte que nous soyons considérés comme un pays innovant, cosmopolite et moderne, comme un pays fort de ses compétences, de ses infrastructures de qualité et de son administration forte. Si nous voulons rester absents des listes grises et noires, tout en figurant en tête des classements en ce qui concerne la

qualité de vie, la situation financière des citoyens, le niveau des retraites ou encore la performance du système de sécurité sociale, nous continuons à avoir besoin d'une économie capable de croissance, ainsi que d'un environnement compétitif.

Les partis de la coalition se sont mis d'accord pour continuer à investir massivement pour que le Luxembourg reste à long terme attractif pour les investisseurs et les secteurs créateurs d'emplois.

Nous poursuivrons la diversification de notre économie en développant de nouveaux secteurs, de nouveaux piliers sur lesquels reposera notre performance économique. Dans ce contexte, le secteur du numérique revêt certainement une importance particulière, secteur dans lequel nous voulons faire partie des leaders mondiaux.

Là encore, nous ne partons pas de zéro. Bien au contraire. Beaucoup de bonnes mesures ont été prises au cours des dernières années. Ce n'est pas un hasard si les plus grands et les plus importants acteurs du secteur des nouvelles technologies ont choisi le Luxembourg pour s'établir ou investir. Or, le secteur du numérique est un secteur où il est particulièrement important de ne jamais, ne fût-ce que brièvement, rester inactif en regardant les choses se passer – car on ne tardera pas alors à constater qu'il ne se passe plus rien.

C'est pourquoi nous resterons aux commandes, en créant un cadre permettant aussi à l'avenir des innovations dignes d'un leader mondial.

C'est ainsi que le Luxembourg est l'un des premiers pays à s'être donné une vaste stratégie en matière de 5G et à avoir élaboré de premiers projets-pilotes. Le secteur privé sera impliqué, toutefois, nous savons aujourd'hui qu'il est difficile pour les opérateurs d'investir dans la 5G, parce qu'il n'existe pas encore de marché important pour l'utilisation de cette technologie.

Cependant, plutôt que d'attendre la création de ce marché, nous agissons dès à présent en mettant en place un réseau 5G au cours de la législature. Il s'en suivra des opportunités énormes, permettant des activités entièrement nouvelles au Luxembourg. La technologie 5G prévoit une connexion interactive – par exemple dans le secteur de la santé, dans le secteur agricole, mais aussi dans le domaine des transports ou dans l'industrie.

Nous élaborerons aussi une stratégie nationale dans le domaine de l'intelligence artificielle, avec pour objectif de devenir un pionnier européen de cette technologie d'avenir. Il y a certes lieu de faire des réserves et de tenir compte des risques lorsque nous nous engageons sur ce chemin, en confiant à des ordinateurs des tâches aujourd'hui exclusivement réservées aux êtres humains. Or, le choix est simple, soit nous restons là sans rien faire en étant obligés, à long terme, d'accepter les décisions d'autrui, soit nous ne tardons pas à définir nous-mêmes la direction à prendre et les limites à respecter.

Autre projet dans lequel les partis de la coalition entendent investir, le calculateur à haute performance ouvrira notamment à notre économie, mais aussi à la recherche, des opportunités qui nous permettront de nous différencier des autres pays.

Le Luxembourg restera actif dans un grand nombre de domaines en faisant des efforts actifs de promotion – néanmoins, notre place financière est et restera certainement un secteur central, un pilier solide, aujourd'hui et à l'avenir.

Là encore, nous ferons avancer le développement de la digitalisation en définissant notamment notre cadre législatif et réglementaire de manière à ce que nous soyons dignes de notre réputation de first mover dans le domaine de la FinTech et des nouvelles technologies telles que la blockchain. En même temps, il faut que nous restions compétitifs, et pour cette raison, nous nous engageons à ne pas augmenter la taxe d'abonnement pour les fonds d'investissement au cours des cinq prochaines années ; de plus, la charge fiscale générale pesant sur les entreprises sera réduite d'un point de pourcentage dès l'année prochaine.

Ces mesures auront non seulement un impact sur le secteur financier, mais il s'agit, d'une manière générale, d'un signal à l'économie, confirmant que nous sommes et resterons attractifs pour l'implantation d'activités économiques – même si le BEPS risque d'élargir l'assiette.

Notre engagement est clair à cet égard. Nous veillerons à ce que la charge fiscale pesant sur les entreprises, tous secteurs confondus, n'augmente pas au Luxembourg – indépendamment de l'évolution internationale.

Cela vaut pour les entreprises elles-mêmes, mais aussi pour leurs cadres qui s'établissent au Luxembourg. Le régime assez peu transparent des *stock options* sera ainsi graduellement aboli au profit de mesures plus transparentes et plus justes. Le régime actuel des impatriés sera réformé en conséquence et rendu plus attractif.

Des allègements supplémentaires sont spécialement prévus pour les petites et moyennes entreprises ; ces mesures comprennent notamment l'élargissement de la tranche où la valeur la plus attractive du taux d'affichage de 15 % s'applique. Jusqu'ici, elle s'appliquait pour les revenus allant jusqu'à 25 000 euros ; il y aura à présent une augmentation jusqu'à concurrence d'un bénéfice de 175 000 euros.

Nous avons besoin des PME, parce qu'elles sont l'épine dorsale de notre économie, ainsi que le principal employeur. C'est pourquoi il faut continuer à soutenir tant le commerce que l'artisanat. Nous voulons faire bénéficier ces entreprises d'une flexibilité maximale en leur donnant la possibilité d'organiser leur activité de manière optimale en fonction de leurs besoins. Pour cette raison, la législation sur les heures d'ouverture sera adaptée.

Au cours des dernières années, l'artisanat a connu une évolution favorable au Luxembourg, cependant, le secteur reste malheureusement confronté à une pénurie de main-d'œuvre bien formée. Aussi l'accent sera-t-il mis davantage sur la formation en alternance en vue de rapprocher ainsi entreprise et école, pratique et théorie. Parallèlement, de nouveaux modèles seront proposés. C'est ainsi que les jeunes auront par exemple la possibilité d'obtenir à l'avenir un double diplôme dans l'enseignement secondaire. Cette solution permettra d'obtenir, en plus du diplôme décerné par un lycée, un diplôme de formation professionnelle, un DAP, c'est-à-dire un diplôme d'aptitude professionnelle.

Cependant, il ne faut pas se concentrer uniquement sur les jeunes qui suivent leur formation ou qui viennent de la terminer. Notre marché du travail a également besoin de personnes expérimentées ayant la possibilité de suivre des formations continues.

Le monde du travail est en train de changer fondamentalement et nous voulons continuer à lutter avec succès contre le chômage en veillant à ce que les gens soient en mesure de suivre le rythme toujours plus rapide du monde, de l'évolution technologique et de la digitalisation de différentes tâches.

Faire en sorte que jeunes et moins jeunes suivent une formation reste un défi. La moitié environ des demandeurs d'emploi inscrits au Luxembourg sont des personnes sans formation ou avec un niveau de formation peu élevé. Nous devons changer cela. C'est pourquoi cette législature verra la mise en œuvre d'une stratégie des compétences. La formation continue sera réformée et dotée de moyens supplémentaires. Nous créerons un système de chèques formation permettant de suivre des formations continues sans que la personne concernée ou l'employeur éventuel soit obligé(e) de la payer.

L'objectif à long terme est de donner un emploi aux gens et de les maintenir dans l'emploi. Voilà l'aspect le plus fondamental, car dans notre société, le travail a un impact substantiel sur la situation personnelle de l'individu. Or, chacun peut perdre son emploi pour différentes raisons. Dans ces cas, nous attachons une grande importance à l'accompagnement des personnes concernées, pour qu'elles ne se retrouvent pas seules face à une telle situation.

Depuis un certain temps déjà, l'ADEM n'est plus seulement un lieu où on se rend pour trouver un emploi. C'est une agence centrale, qui propose également des conseils, tout en assurant le lien entre la demande sur le marché de l'emploi et les personnes à la recherche d'un nouvel emploi. Aussi renforcerons-nous l'ADEM en la dotant de moyens supplémentaires pour qu'elle puisse mieux identifier les compétences et faiblesses de ses clients et agir ensuite.

De plus, les gens seront incités à agir eux-mêmes et à faire eux-mêmes des efforts pour réintégrer le marché de l'emploi.

D'un autre côté, nous réformerons le système de manière à ce qu'à l'avenir, on puisse également avoir droit à une indemnité si on dénonce soi-même son contrat de travail et non seulement en cas de licenciement par l'employeur. Il existe en effet des situations où le choix d'abandonner ou non son emploi n'est un choix qu'en apparence. Il faut que dans ces situations, on ait le droit de dénoncer son contrat et d'être au chômage à titre transitoire.

Nous tenons également compte des nouvelles formes de travail, en nous adaptant aux exigences de la réalité. C'est ainsi qu'il faut réformer certains aspects du droit du travail ; de même, nous garantirons une flexibilité accrue sans pour autant compromettre la couverture sociale des travailleurs, l'organisation du travail et du temps de travail tenant compte des

exigences et, en partie, des réalités que connaissent d'ores et déjà un grand nombre d'entreprises.

En outre, nous sommes d'avis qu'il faut tenir compte de l'évolution du temps de travail et que la flexibilité toujours plus grande ainsi que d'autres facteurs justifient l'introduction d'un jour de congé légal supplémentaire à partir de l'année prochaine. C'est là un symbole fort, qui montre que le Luxembourg attache une grande importance à la responsabilité sociale.

La famille, le temps que nous pouvons passer avec ceux qui nous sont le plus chers seront un élément central de la politique de cette législature. Nous poursuivrons dans la voie que nous avons suivie au cours des cinq dernières années, en veillant à ce que les enfants aient les mêmes chances d'avenir indépendamment du milieu socio-économique ou familial dans lequel ils grandissent. Nous donnerons aux parents la possibilité de passer plus de temps avec leurs enfants, en créant des conditions permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. De plus, nous luttons contre la pauvreté des enfants en soutenant notamment les familles monoparentales.

Nous étendons le système des prestations en nature pour aider notamment les familles disposant de moyens plus modestes pour faire face aux dépenses quotidiennes. En plus de la gratuité de la garde des enfants pendant les heures de classe, les maisons relais seront à l'avenir gratuites les jours de classe.

Nous introduirons donc de nouvelles prestations en nature et, une fois ces mesures mises en œuvre, les prestations familiales, c'est-à-dire les allocations familiales, seront indexées à la fin de la législature, et, de ce fait, ajustées à long terme à la hausse.

Le congé parental, qui est d'ores et déjà beaucoup plus intéressant que par le passé, sera maintenu et après plus de deux ans d'application du nouveau régime, nous procéderons à une analyse approfondie pour identifier les adaptations nécessaires.

Cependant, nous mènerons plus loin nos réflexions sur ce système et, en collaboration avec les partenaires sociaux, nous voulons introduire un modèle permettant des modalités flexibles, y compris au-delà de la durée du premier congé parental. C'est ainsi qu'il est prévu que les parents qui ont tous les deux bénéficié du congé parental aient droit à un congé

parental supplémentaire. Nous proposons également l'introduction d'un droit au temps partiel pour raisons familiales.

Dans le cadre de ce nouveau régime, où mères et pères travailleront à temps partiel pendant une durée fixée d'un commun accord avec leur patron, l'État paiera les cotisations sociales afin qu'il n'y ait pas de pertes en termes de droits à la retraite.

D'une manière générale, il est prévu de créer à long terme plus de justice entre partenaires – y compris au niveau fiscal. L'objectif est de parvenir à une neutralité fiscale, indépendamment de la situation de marié(e) ou de célibataire de la personne en question. Nous nous sommes donc engagés dans la voie de l'individualisation. C'est un processus entamé avec la dernière réforme fiscale, qui prévoit pour la première fois la possibilité de l'imposition individuelle des couples mariés. Nous poursuivons donc dans cette voie en veillant à éviter toute discrimination. Nous voulons garantir une transition entre les deux systèmes et, à long terme, nous éviterons que des personnes ne subissent des désavantages si leur situation change au cours de la vie. Les ménages avec des enfants continueront à bénéficier d'allègements fiscaux, qui tiendront également compte d'autres critères familiaux ou sociaux.

Nous voulons renforcer la situation des enfants. Ce fut l'un de nos objectifs au cours de la dernière législature et ce sera également l'une des prémisses de la coalition actuelle. Ils sont notre avenir. Aussi ferons-nous au cours des cinq prochaines années des efforts considérables pour parvenir à l'égalité des chances. Dans les familles, mais aussi à l'école.

L'enseignement public sera encore plus ouvert et mieux adapté aux besoins concrets de notre pays. Notre pays se caractérise par une grande diversité. C'est un atout pour le Luxembourg d'être multilingue et de voir se rencontrer les différentes langues et cultures dans l'enseignement public. Au cours des dernières années, une panoplie de réformes et de projets visant à proposer un plus grand nombre de modèles ont été mis sur les rails. Dans ce contexte, il faut citer les classes anglophones ou francophones, mais aussi, par exemple, un certain nombre de projets spéciaux recourant principalement à des logiciels. Nous avons créé un cadre permettant d'aider les élèves à développer aussi leurs compétences et talents individuels. Ces projets seront mis en œuvre et poursuivis dans les années à venir et

bénéficieront d'un accompagnement adéquat. Nous resterons innovants tout en prévoyant des adaptations si nécessaire. Toutefois, nous ne le ferons pas seuls.

La politique de l'éducation nationale verra l'introduction d'un type de gouvernance entièrement nouveau. Au cours des cinq prochaines années, le débat sur le type d'enseignement à adopter et les différentes approches, aura lieu avant tout autour d'un *Bildungsdësch*, c'est-à-dire autour d'une table ronde de l'éducation. Celle-ci réunira des professionnels de l'éducation, des représentants des enseignants, des élèves, des parents d'élèves, des syndicats et de la société civile pour discuter – et décider – des mesures dans le domaine de l'éducation nationale.

Le sport a une importance capitale dans notre société, importance dont nous voulons non seulement tenir compte, mais que nous voulons davantage mettre en évidence. Pour ce faire, nous agissons à plusieurs niveaux : du sport scolaire aux activités sportives destinées aux personnes à besoins spécifiques, en passant par les loisirs, le sport en club ou encore le sport de haut niveau et le domaine professionnel. Dans ce contexte, le concept présenté par le COSL sera pour nous une précieuse source d'inspiration et, au cours des cinq prochaines années, des investissements massifs seront réalisés.

Soutenant une population qui bouge, nous continuerons à apporter un appui important aux activités des associations et clubs au niveau local. Dans ce contexte, de nouvelles mesures innovantes, comme par exemple l'introduction d'un Kannerclubbus (sorte de service de navettes « clubs enfants »), qui aidera toutes les associations et, partant, les clubs sportifs, à recruter des membres qui prendront la relève, s'avéreront également utiles. Malheureusement, il arrive souvent que l'intérêt qu'enfants et jeunes portent à une activité se heurte au défi logistique auquel sont confrontés parents et structures d'accueil. Nous remédierons à cette situation en facilitant l'accès à l'entraînement et aux répétitions.

Nous sommes également ouverts aux disciplines sportives entièrement nouvelles et, en tant que pays pionnier en matière de digitalisation, nous reconnaitrons à l'avenir les disciplines dites « e-sport » en créant un cadre permettant de faire avancer les choses dans ce domaine. En même temps, le gouvernement veille à ce qu'aucun élément de l'histoire sportive de notre pays ne soit oublié ou perdu. La collection d'objets, de matériel ou encore

de contenus audiovisuels ayant marqué notre histoire sportive au cours des dernières décennies sera rendue accessible au public dans un musée du sport.

Le sport est un facteur important pour la santé de la population. Cela vaut pour les enfants, qui restent malheureusement exposés au risque d'obésité, mais aussi pour les personnes âgées, pour lesquelles l'exercice, bien que plus difficile, est d'autant plus important. Il faut que le Luxembourg offre aux personnes âgées des conditions optimales leur permettant de pratiquer un mode de vie sain et, si nécessaire, de bénéficier de soins appropriés.

Les personnes âgées fournissent une contribution importante à notre vie en commun et assument un rôle important au sein de leur famille, mais aussi au sein de la société dans son ensemble. Les partis de la coalition en tiennent compte en élaborant une stratégie *active ageing* ; celle-ci aidera les personnes âgées à vieillir tout en restant actives, et permettra de leur proposer des défis et des tâches utiles. C'est ainsi qu'elle devra permettre d'accompagner la transition de la vie professionnelle vers la retraite et de renforcer le bénévolat ; parallèlement, nous élaborerons des mesures pour lutter contre l'isolement des personnes âgées. Nous voulons travailler en étroite collaboration avec les communes, qui apportent une importante contribution à la poursuite de ces objectifs. Ce sont souvent les communes qui sont en mesure de créer une offre et de proposer des plateformes permettant de rencontrer différentes personnes et différentes générations – et de tirer profit des expériences des autres.

Au cours des prochaines années, l'État continuera aussi à investir massivement dans des structures et maisons où les personnes âgées sont encadrées et peuvent vieillir en toute dignité. Nous accordons une importance particulière aux personnes atteintes de démence.

Le Luxembourg est confronté au même phénomène que tous les autres pays industrialisés : l'évolution démographique tend vers une augmentation de l'espérance de vie. Nous pouvons nous en réjouir. Cependant, cette évolution confrontera notre système de sécurité sociale et de santé à des exigences accrues. C'est pourquoi nous procéderons aux adaptations nécessaires pour que nous restions en mesure de garantir une prise en charge optimale à l'avenir. Cela implique entre autres l'amélioration de la prévention et du dépistage des maladies fréquentes. De plus, nous poursuivrons systématiquement nos efforts pour

rendre plus efficaces les services d'urgence et réduire les temps d'attente, et nous veillerons à ce que nos hôpitaux soient encore mieux équipés.

Nous sommes également conscients que certaines personnes ont des difficultés à payer tous les mois des honoraires médicaux, et pour cette raison, nous voulons travailler à un système qui arrange au fond tout le monde. Une possibilité, qui sera examinée, est la création d'une carte dont le patient pourra se servir à l'avenir pour payer le médecin et qui permettra au médecin de toucher l'intégralité du montant de la consultation, tandis que le patient se verra uniquement débiter sa part. Il ne serait donc plus nécessaire d'envoyer les mémoires d'honoraires et d'attendre ensuite ; de plus, cette solution éviterait au médecin de devoir attendre plusieurs mois avant d'être payé par la CNS. En même temps, c'est une mesure judicieuse du point de vue de la simplification administrative.

Nous emprunterons également de nouvelles voies dans le traitement de certaines maladies et dans la lutte contre celles-ci. C'est ainsi que le cannabis à usage médical fera partie des substances utilisées pour réduire les douleurs et souffrances de certains patients, et les médecins auront la possibilité de suivre des formations pour se familiariser avec ce traitement.

La législature actuelle verra également la légalisation générale du cannabis. Cette mesure ne vise pas à minimiser les risques découlant de la consommation récréative de cannabis. La consommation de produits à base de cannabis est une réalité. Le problème est qu'aujourd'hui, ces produits contiennent souvent de fortes concentrations de substances étrangères et que le taux de THC est augmenté artificiellement, ce qui accroît encore les risques. En sortant le marché des coins sombres, nous protégeons les consommateurs de cannabis. Parallèlement à la légalisation, nous mènerons des campagnes de sensibilisation pour informer les gens que la consommation de marijuana, bien que légale, est loin d'être sans risques.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Cela fait non seulement quelques années, mais plus d'une décennie qu'une réforme extrêmement importante est en train d'être préparée, une réforme d'une grande importance pour notre pays, notre vie en commun et notre démocratie.

La réforme de notre Constitution est sur le point d'être achevée. Cette loi, qui est au-dessus de toutes les autres lois, définit le mode de fonctionnement de notre pays, les principes fondamentaux qui nous caractérisent, qui sont le reflet de notre histoire, de notre culture et du sens de nos institutions. Ce sera une Constitution moderne, qui consolidera les libertés des citoyens tout en respectant des principes fondamentaux. Comme celui de l'indépendance de la justice.

Le texte actuel fait l'objet d'un large consensus des partis politiques, consensus que nous respectons.

La nouvelle Constitution sera soumise au vote au cours de cette législature, et ce également par voie de référendum. Ce processus démocratique fondamental sera organisé par la Chambre des députés et se déroulera au terme d'une large consultation. En ce qui concerne le calendrier, nous sommes d'avis que ces consultations devraient commencer l'année prochaine après les élections européennes.

Un pays se définit non seulement par sa population, sa topographie, son histoire, son économie ou son rôle dans le monde. Le lien qui nous unit comprend également nos traditions, notre histoire et notre langue.

Nous poursuivons la promotion du luxembourgeois. C'est ainsi que l'apprentissage de notre langue sera introduit de manière systématique dans les écoles internationales privées. Nous travaillons à l'élaboration d'un matériel didactique adapté pour mettre aussi en évidence, dans l'enseignement public, le rôle de langue d'intégration du luxembourgeois, et nous prendrons des initiatives visant à multiplier les possibilités d'utilisation du

luxembourgeois – par exemple à travers des logiciels qui comprendront notre langue à l’avenir.

Alors que le multilinguisme fait partie intégrante de notre pays, que le français nous accompagne au quotidien, que l’allemand est la langue dominante de la presse et que l’anglais fait de plus en plus partie de notre quotidien, nous sommes en même temps fiers de notre propre langue. Cependant, nous avons aussi un formidable patrimoine culturel, que nous voulons davantage mettre en valeur.

Le projet de galerie nationale sera réalisé au cours de cette législature. Ce projet permettra aux artistes luxembourgeois de rendre accessibles leurs œuvres au grand public ; parallèlement, il favorisera l’éclosion de nouveaux talents, tout en permettant la promotion de l’histoire de notre patrimoine artistique. Le projet sera accompagné d’une contextualisation du travail et de la production artistique au Luxembourg. La galerie nationale sera également dotée d’un centre de documentation, et le projet comprendra un suivi scientifique. L’aspect de la numérisation jouera également un rôle dans ce contexte et nous pouvons mettre à profit l’expérience acquise dans le cadre de notre collaboration avec l’institut d’histoire contemporaine afin d’adopter également une nouvelle démarche dans l’étude et la présentation de l’art contemporain luxembourgeois. À cet égard, l’exposition numérique sur la Première Guerre mondiale est une grande réussite, qui connaît un succès considérable tout en pouvant servir de modèle dans d’autres domaines.

La culture est également une possibilité de nous présenter. Certes, un artiste ne cherche pas en premier lieu à présenter ou à représenter le pays. Toutefois, la diversité culturelle prise dans son ensemble fait partie intégrante du Luxembourg, et nous pouvons être fiers de notre scène culturelle extrêmement riche, professionnelle, variée et dynamique.

Dans trois ans seulement, le reste du monde tournera son regard vers le Luxembourg, et notamment vers le sud du Grand-Duché. La Capitale européenne de la culture Esch 2022 est un projet qui exige un effort considérable, notamment de la part des communes impliquées.

Nous sommes toutefois d’accord que ce projet constitue une chance énorme au niveau national, et pour cette raison, l’État sera un partenaire privilégié qui soutiendra l’équipe responsable tant au niveau du personnel qu’aux niveaux logistique et financier. Le rôle du

bassin minier en tant que lieu de création culturelle sera en plus durablement renforcé au-delà du rendez-vous de 2022.

D'une manière générale, la politique culturelle sera plus constante et jouera un rôle plus central. Le plan de développement culturel, qui, au cours de la dernière législature, a été défini en toute transparence au terme d'un dialogue intense avec les personnes impliquées dans la création culturelle, est pour nous un outil qui nous permet d'adopter une démarche plus approfondie, en accompagnant les acteurs du secteur, en renforçant leur liberté et en veillant à ce que la créativité bénéficie de la liberté et des possibilités dont elle a besoin. Parallèlement, la sensibilisation de la population à l'offre culturelle sera renforcée et la compréhension culturelle sera encouragée notamment à l'école.

Nous voulons en outre renforcer la place que la culture et la créativité occupent dans les médias luxembourgeois. Le gouvernement entend souligner encore davantage l'importance de la créativité et veiller à sa présence dans la presse quotidienne en vue d'une meilleure valorisation. C'est là un élément de la qualité de l'information, qui constitue l'une des priorités de cette législature dans le domaine des médias.

Au cours de la dernière législature, des efforts préliminaires ont été faits pour garantir la qualité de la presse. À une époque où les informations sont diffusées par un grand nombre de canaux différents, où les nouvelles se propagent rapidement dans le monde entier et où il ne reste pas beaucoup de temps pour vérifier ce qu'on nous sert, il est important de disposer d'informations indépendantes et professionnelles auxquelles on puisse faire confiance. Cependant, il faut faire la part des choses en se gardant d'illusions. Il est évident que la neutralité et l'objectivité des informations ne peuvent pas être garanties dans tous les cas ni à 100 %. Tant que les informations seront traitées par des êtres humains, il y aura toujours une part de subjectivité – et c'est bien ainsi. C'est pourquoi il existe une déontologie, une éthique professionnelle des journalistes, qui les oblige à respecter la vérité et garantit que les informations diffusées tiendront la route.

C'est cette approche qui garantit la qualité et c'est pour cette raison que le gouvernement poursuit dans sa voie en soutenant le journalisme professionnel. Il est prévu de réformer l'aide à la presse de manière à ce que le travail accompli par une rédaction soit reconnu

comme élément principal et constitue de ce fait un facteur déterminant lors du calcul de l'aide à la presse.

Il est nécessaire de soutenir la presse luxembourgeoise par des fonds publics. Sans aide financière, il n'y aurait pas de diversité et la qualité risquerait de baisser.

À la fin de la dernière législature a été soulevée la question du bien-fondé de ce modèle visant à garantir le pluralisme des opinions et l'indépendance du journalisme à l'aide de fonds publics. C'est là une question qu'il convient de discuter au cours des prochains mois. Dans leur programme, les partis de la coalition ont proposé très clairement une réflexion sur le rôle, les missions, le financement et la gouvernance de l'établissement public de radiodiffusion. Ce débat sera organisé, de même que nous voulons discuter sur la mission de service public de la télévision. Cette discussion impliquera la Chambre des députés ainsi que les différents acteurs et des experts internationaux. Elle se déroulera en toute transparence.

Nous avons l'objectif commun de garantir le pluralisme ainsi que l'existence d'une presse forte et indépendante. Cet objectif inclut également l'accès aux informations. Comme nous l'avions annoncé, nous avons introduit une loi y relative après que, des décennies durant, on s'était contenté d'en parler. Cette loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier et nous voulons examiner son impact au cours des prochains mois, en proposant si nécessaire des ajustements du texte existant.

Au cours de la dernière législature, la coalition des trois partis a démontré son engagement en faveur d'une plus grande transparence et d'une implication renforcée des citoyens, ainsi que sa plus grande ouverture à l'égard du public. Cette transition ne se fait pas du jour au lendemain, cependant, des mesures importantes ont été prises et nous sommes décidés à poursuivre nos efforts.

Là encore, le Luxembourg est appelé à devenir un pionnier international et à se différencier favorablement de ses partenaires européens.

Notre pays a changé au cours des dernières années. En matière de politique sociale, nous avons fait un grand pas en avant, en adaptant le cadre légal et le système dans différents domaines à la réalité de vie d'un grand nombre de citoyens. Cela vaut par exemple pour les familles, mais aussi pour les relations avec les communautés religieuses ou encore

l'organisation actuelle du travail. Nous poursuivrons dans cette voie en modernisant le Luxembourg de manière à tenir compte des réalités.

Nous soutenons et promouvons l'initiative européenne en faveur de la protection des lanceurs d'alerte, des *whistleblowers*. Nous voulons rapidement transposer la directive y relative dans le droit national. De plus, nous lancerons une initiative en faveur de l'introduction d'un registre obligatoire pour les lobbys en vue de garantir ainsi une plus grande transparence.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Au niveau international, la pression à laquelle notre pays sera soumis ne diminuera pas au cours des prochaines années. Ce n'est pas pour la première fois que cette question aura été abordée dans cette enceinte : au cours des prochains mois, l'Union européenne perdra un de ses membres. Le vote décisif au Parlement de Westminster a été reporté hier et ne se présente pas sous de bons auspices. Dans les prochains jours, nous déciderons au sein de l'Union européenne de la marche à suivre.

Cependant une chose est sûre et évidente pour le Luxembourg : à long terme, le Brexit n'aura pas d'effets positifs, ni pour l'UE, ni pour notre pays. Nous perdrons à Bruxelles un allié quand il s'agira de maintenir la compétitivité des places financières européennes par rapport à d'autres places financières aux États-Unis ou en Asie. De plus, nous perdrons au sein de l'UE un marché qui était extrêmement important pour le Luxembourg et qui, à l'avenir, sera encore davantage en concurrence avec nous. Nous regrettons donc la sortie de la Grande-Bretagne, néanmoins, nous devons nous y préparer de manière optimale.

C'est ce que nous avons fait au cours des dernières années, et il est possible de faire d'autres efforts, notamment au niveau légal et réglementaire. Cependant, la majeure partie du travail sera accompli en étroite coopération avec nos voisins immédiats, dans le cadre du BENELUX et avec l'ensemble de nos partenaires au sein de l'Union européenne, qui seront alors au nombre de 26.

Le Luxembourg restera un pays gouverné par une coalition résolument pro-européenne qui s'engage à respecter les valeurs fondamentales de ce projet de paix. Nous continuerons à œuvrer pour que l'idée européenne, pour que le projet qui nous unit ne passe pas à côté du citoyen, mais qu'il l'implique. La participation et le dialogue avec la population seront renforcés au cours des prochaines années. Cette démarche inclut également des débats avec les partenaires sociaux et, bien sûr, au Parlement.

Le 9 mai est l'occasion de fêter ensemble ce que nous apporte l'Europe, les atouts et les grandes réalisations de l'Union européenne. Les partis de la coalition se sont mis d'accord pour faire de cette date un jour férié légal au Luxembourg. Nous sommes notamment d'avis que cette date mérite qu'on se demande ce que signifie l'appartenance à une communauté internationale.

Nous devons tous être conscients que notre situation ne va pas de soi, que le fait, pour les personnes réunies dans cette enceinte, de faire partie d'une génération qui n'a pas connu la guerre au Luxembourg, est à lui seul une raison suffisante de défendre l'idée européenne.

Le Luxembourg reste un pays solidaire, et pour cette raison, nous maintiendrons notre politique de coopération à un niveau élevé. Nos objectifs en matière de coopération tiennent compte des objectifs que nous nous sommes fixés ensemble, notamment dans le cadre des Nations Unies. Notre principe de base, qui veut que nous agissions surtout là où le besoin est le plus grand et où nous travaillons avec des partenaires fiables, restera inchangé. Or, à côté des pays avec lesquels nous entretenons actuellement une étroite coopération bilatérale, nous voulons nous ouvrir au cours des prochaines années à d'autres régions méritant une plus grande attention du fait de catastrophes humanitaires ou naturelles.

Aide au développement, politique de coopération et politique climatique sont également des mesures de prévention. Si nous aidons et soutenons les populations des régions plus pauvres et menacées, si nous leur offrons des perspectives, nous éviterons à long terme des conflits ainsi que d'importants flux migratoires, qui sont toujours sources de misère et de frustration et mettent en péril des vies humaines.

Nous voulons éviter les guerres et nous protéger contre les conflits armés avant même leur début. Cependant, c'est là un objectif que nous n'atteindrons certainement pas toujours. À

côté de notre politique de coopération, nous avons également besoin d'une défense nationale, et nous reconnaissons irrévocablement nos engagements au niveau de l'UE et de l'OTAN. Le Luxembourg n'est actuellement pas en mesure de consacrer 2 % de son PIB à la défense. Nous continuerons cependant à développer notre effort déjà substantiel d'une manière qui sera utile à notre armée et à nos partenaires, mais aussi à notre économie, tout en respectant les contraintes auxquelles tout pays de notre taille doit faire face dans ce contexte.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Nous avons beaucoup de travail devant nous les cinq prochaines années, une panoplie de mesures doit être mise en œuvre. Il s'agit de consolider le modèle qui est à l'origine de la réussite du Luxembourg, de défendre les intérêts de notre pays. Il s'agit de préserver la qualité de vie des citoyens.

Il s'agit de garantir la sécurité des personnes qui vivent chez nous et y passent leur quotidien. Mais il s'agit également de garantir la protection sociale, d'assurer l'avenir de nos enfants. Il s'agit de préserver nos ressources et l'environnement, et de renforcer la démocratie. Pour atteindre ces objectifs, nous avons aussi besoin des efforts quotidiens de personnes motivées travaillant dans et pour l'État, pour les communes et pour le secteur paraétatique. Dans le domaine de l'éducation, de la justice, des soins et de la santé, à la police ou dans l'armée, dans les administrations, les instituts culturels, les ministères, les *Biergerzenter* et partout où des gens travaillent pour la collectivité, nous avons besoin de personnes motivées et bien formées.

Le gouvernement en est conscient et nous sommes décidés à en tenir compte, comme nous l'avons démontré au cours de la dernière législature. Nous améliorerons les conditions dans la fonction publique en travaillant sur plusieurs axes. D'une part, nous voulons améliorer la formation des gens. Cela veut dire que les stagiaires bénéficieront d'une formation ciblée qui tiendra compte des tâches qu'ils accompliront plus tard au service du citoyen, sans pour autant négliger les connaissances générales de base concernant le fonctionnement de l'État.

En même temps, nous voulons approfondir la perméabilité entre les secteurs public et privé. Il faut faciliter et rendre plus normal l'accès à la fonction publique de personnes méritantes du secteur privé et inversement. Cette dynamique permettra un échange naturel de connaissances qui profitera aux deux secteurs.

Le télétravail et la flexibilisation générale de la manière dont travaille la fonction publique sont d'autres éléments que nous examinerons dans les années à venir et que nous continuerons à discuter avec les partenaires sociaux et les concernés sur le terrain.

Il s'agit en fin de compte d'améliorer le service au citoyen et là encore, la digitalisation jouera bien sûr un rôle central. Si nous avons créé un nouveau ministère, c'est non seulement pour faire avancer le développement technologique général dans les domaines importants pour notre économie et développer de nouvelles stratégies permettant à notre pays d'avancer, mais aussi pour améliorer notre quotidien et les différents processus administratifs.

Une grande partie des activités du ministère de la Digitalisation a pour objectif principal de faciliter la vie des gens.

Il existe toute une série de démarches qu'il est techniquement possible d'effectuer de manière numérique, en gagnant ainsi beaucoup de temps, mais dont l'exécution numérique n'est pas autorisée par le cadre légal ou se heurte à d'autres problèmes de coordination ou de gestion. Nous résoudrons ces problèmes au cours de la législature et nous ferons du Luxembourg une véritable *smart nation*.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Je viens de vous donner un aperçu des priorités que ce gouvernement s'est fixées pour les prochaines années. Tout n'a pas été abordé et tous les sujets n'ont pas fait l'objet d'une description approfondie. Le programme, qui est accessible au public depuis une semaine, va nettement plus loin en proposant en partie des descriptions très détaillées du

fonctionnement et des effets de différentes mesures et de leur mise en œuvre. Du reste, plusieurs aspects ont déjà suscité des commentaires ces derniers jours.

Une question qui revient souvent est celle du financement.

Oui, c'est exact. Le programme que nous nous sommes donné a un impact financier, nous en sommes tout à fait conscients. Cependant, notre situation actuelle le permet, parce que le terrain a été préparé ; de plus, nous sommes d'avis que l'évolution favorable des finances publiques doit à présent profiter aux citoyens. Au début de la dernière législature, nous étions confrontés à la situation inverse.

En 2013, nous étions confrontés à une situation d'urgence financière due avant tout à la perte, non anticipée, d'une recette de plus d'un milliard d'euros liée au commerce électronique. Au cours des cinq dernières années, nous avons réussi à amortir cette perte et à inverser la tendance. En outre, le chômage a baissé de manière continue pour s'établir à un peu plus de 5 % – soit une situation proche de ce que nos voisins qualifient de *plein emploi*.

Selon les dernières projections, notre croissance économique sera, cette année et l'année prochaine, supérieure à 3 % ; en même temps, l'administration publique affiche pour 2018 un solde positif de près d'un milliard d'euros.

Pour rappel, ce montant est presque le triple de ce que nous avons prévu au budget de cette année (333 millions d'euros). Le déficit de l'administration centrale est estimé à moins de 350 millions d'euros – soit un tiers seulement du montant inscrit au budget 2018.

La dette publique s'élève actuellement à 21,6 % du PIB, soit un niveau nettement inférieur au taux de 30 % que nous nous étions fixé comme objectif au cours de la dernière législature et encore plus nettement inférieur aux 60 % du PIB autorisés selon les critères de stabilité de Maastricht.

Les finances publiques sont donc saines, néanmoins, nous resterons vigilants à cet égard. Nous nous engageons également à maintenir la dette au cours de la législature en dessous du seuil de 30 % du PIB. Nous avons besoin d'une politique budgétaire solide parce qu'elle

permet de créer un climat de confiance. Elle crée un climat de confiance auprès des citoyens et des entreprises et, surtout, auprès des acteurs du secteur financier.

Les trois partis de la coalition entendent mener au cours des prochaines années une politique qui soit dans l'intérêt du pays et de ses citoyens.

C'est une politique qui est à la hauteur des défis auxquels nous devons faire face. C'est une politique qui continue à rendre le Luxembourg plus fort et à renforcer son rôle dans le monde.

Nous avons également décidé de mener une politique qui soulage les gens financièrement tout en renforçant le pouvoir d'achat des revenus plus modestes. L'augmentation du salaire social minimum, la réduction des charges dans le domaine de la garde des enfants et des transports en commun sont des mesures qui profiteront directement aux gens.

Nous sommes d'avis que la politique n'est pas une fin en soi et que nous sommes responsables de notre situation actuelle et future.

C'est pourquoi nous avons décidé de continuer à investir massivement dans l'avenir et de créer ainsi les conditions permettant au Luxembourg de rester un pays attractif pour ceux qui y habitent, qui y vivent, qui y travaillent et qui y font leurs études.

Or, chacun doit faire un effort permanent.

Tant la société dans son ensemble que nos responsables politiques doivent continuer à assumer des responsabilités, et s'ouvrir à la nouveauté tout en étant fiers de nos réalisations communes.

Au terme des cinq dernières années, pendant lesquelles cette coalition formée par le DP, le LSAP et déi gréng a gouverné le pays, on peut constater des changements considérables. Cependant, ce n'est pas le moment de nous reposer sur nos lauriers. Le programme sur lequel nous nous sommes mis d'accord est encore plus ambitieux que celui de la dernière législature. Les défis n'ont pas diminué et notre motivation, notre volonté de rendre le Luxembourg encore plus fort est grande.

Les cinq prochaines années ainsi que le travail de cette coalition seront marqués par l'engagement résolu pour l'avenir de notre pays.